

# RÉGIME FRAIS DE SANTÉ

## HyperSanté

Entreprises du commerce de détail et de gros à prédominance alimentaire

	HYPER SANTÉ BASE	OPTION 1	OPTION 2
<b>FRAIS COUVERTS</b>	<b>PRESTATIONS Y COMPRIS PRESTATIONS SÉCURITÉ SOCIALE</b>	<b>PRESTATIONS SURCOMPLÉMENTAIRES AU RÉGIME DE BASE</b>	
Secteur conventionné et non conventionné			
<b>Hospitalisation médicale et chirurgicale</b>			
Frais de séjour, salle d'opération	250 % BR	+ 150 % BR	+ 250 % BR
Actes de chirurgie (ADC), actes d'anesthésie (ADA) Autre honoraires	250 % BR médecin adhérent DPTM* 100 % BR médecin NON adhérent DPTM*	+ 150 % BR médecin adhérent DPTM* + 100 % BR médecin NON adhérent DPTM*	+ 250 % BR médecin adhérent DPTM* + 100 % BR médecin NON adhérent DPTM*
Chambre particulière (y compris maternité)	70 € par jour	+ 20 € par jour	+ 50 € par jour
Frais d'accompagnement (enfant à charge de moins de 16 ans sur justificatif)	60 € par jour	+ 30 € par jour	+ 35 € par jour
Transport accepté par la Sécurité sociale	100 % BR	Néant	Néant
Forfait hospitalier	100 % FR limité au forfait réglementaire en vigueur	Néant	Néant
<b>Actes médicaux</b>			
Consultation et visite de généraliste	250 % BR médecin adhérent DPTM* 100 % BR médecin NON adhérent DPTM*	+ 150 % BR médecin adhérent DPTM* + 100 % BR médecin NON adhérent DPTM*	+ 250 % BR médecin adhérent DPTM* + 100 % BR médecin NON adhérent DPTM*
Consultation et visite de spécialiste	250 % BR médecin adhérent DPTM* 100 % BR médecin NON adhérent DPTM*	+ 150 % BR médecin adhérent DPTM* + 100 % BR médecin NON adhérent DPTM*	+ 250 % BR médecin adhérent DPTM* + 100 % BR médecin NON adhérent DPTM*
Actes de chirurgie (ADC)	250 % BR médecin adhérent DPTM*	+ 150 % BR médecin adhérent DPTM*	+ 250 % BR médecin adhérent DPTM*
Actes techniques médicaux (ATM)	100 % BR médecin NON adhérent DPTM*	+ 100 % BR médecin NON adhérent DPTM*	+ 100 % BR médecin NON adhérent DPTM*
Actes d'imagerie médicale (ADI)	250 % BR médecin adhérent DPTM*	+ 150 % BR médecin adhérent DPTM*	+ 250 % BR médecin adhérent DPTM*
Actes d'échographie (ADE)	100 % BR médecin NON adhérent DPTM*	+ 100 % BR médecin NON adhérent DPTM*	+ 100 % BR médecin NON adhérent DPTM*
Auxiliaires médicaux	250 % BR	+ 150 % BR	+ 250 % BR
Analyses	250 % BR	+ 150 % BR	+ 250 % BR
<b>Actes médicaux non remboursés par la Sécurité sociale</b>			
Chirurgie réfractive (myopie, hypermétropie, astigmatisme, presbytie)	Crédit de 400 € par année civile	+ Crédit de 400 € par année civile	+ Crédit de 500 € par année civile
<b>Pharmacie remboursée par la Sécurité sociale</b>			
Pharmacie	100 % BR	Néant	Néant
<b>Pharmacie non remboursée par la Sécurité sociale</b>			
Vaccins prescrits et non remboursés par la Sécurité sociale	Crédit de 50 € par année civile	+ Crédit de 50 € par année civile	+ Crédit de 50 € par année civile
Sevrage tabagique	Néant	Néant	Crédit de 50 € par année civile

\*DPTM : Dispositif de Pratique Tarifaire Maîtrisée : - DPTM\* (Contrat d'Accès aux Soins)

- OPTAM (Option Pratique TARifaire Maîtrisée)

- OPTAM-CO (Option Pratique TARifaire Maîtrisée Chirurgie et Obstétrique)

Les remboursements sont effectués pour des frais relevant des législations Maladie, Accident de Travail/Maladie Professionnelle, et Maternité.

Ces remboursements sont limités, toutes prestations comprises, aux frais réels engagés.

BR : Base de remboursement de la Sécurité sociale.

€ : euro



AG2R LA MONDIALE

	<b>HYPER SANTÉ BASE</b>	<b>OPTION 1</b>	<b>OPTION 2</b>
<b>FRAIS COUVERTS</b>	<b>PRESTATIONS Y COMPRIS PRESTATIONS SÉCURITÉ SOCIALE</b>	<b>PRESTATIONS SURCOMPLÉMENTAIRES AU RÉGIME DE BASE</b>	
<b>Dentaire (remboursé SS)</b>			
Soins dentaires	100% BR	Néant	Néant
Inlay simple et onlay	125% BR	Néant	Néant
Prothèses dentaires	275% BR	+ 150% BR	+ 250% BR
Inlay core et inlay à clavettes	275% BR	+ 150% BR	+ 250% BR
Orthodontie	275% BR	+ 150% BR	+ 250% BR
<b>Dentaire (non remboursé SS)</b>			
Prothèses dentaires (1)	275% BR	+ 150% BR	+ 250% BR
Orthodontie	275% BR	+ 150% BR	+ 250% BR
<b>Actes dentaire hors nomenclature</b>			
Parodontologie	Crédit de 150 euros par année civile	+ Crédit de 150 euros par année civile	+ Crédit de 150 euros par année civile
Implants dentaires	Crédit de 200 euros par implant (limité à 5 implants par année civile)	+ Crédit de 200 euros par implant (limité à 5 implants par année civile)	+ Crédit de 300 euros par implant (limité à 5 implants par année civile)
<b>Orthopédie - autres protheses</b>			
Prothèses auditives	100% BR + Crédit de 300 € par année civile	+ Crédit de 300 € par année civile	+ Crédit de 600 € par année civile
Orthopédie & autres prothèses	100% BR + Crédit de 300 € par année civile	+ Crédit de 300 € par année civil	+ Crédit de 600 € par année civile
<b>Optique</b>			
Conformément au décret n° 2014-1374 du 18 novembre 2014 (sauf en cas d'évolution de la vue médicalement constatée), le remboursement du renouvellement d'un équipement optique, composé de deux verres et d'une monture, n'est possible qu'au-delà d'un délai de 12 mois pour les enfants et de 24 mois pour les adultes suivant l'acquisition du précédent équipement.			
Monture	RSS + Forfait de 80 €	+ Forfait de 50 €	+ Forfait de 70 €
Verres	RSS + Montants indiqués dans grille optique	+ Montants indiqués dans grille optique	+ Montants indiqués dans grille optique
Lentilles acceptées par la sécurité sociale	100% BR + crédit de 80€ par année civile	+ Crédit de 50 € par année civile	+ Crédit de 100 € par année civile
Lentilles refusées par la Sécurité sociale (y compris lentilles jetables)	Crédit de 80 € par année civile	+ Crédit de 50 € par année civile	+ Crédit de 100 € par année civile
<b>Cure thermale (acceptée par la Sécurité sociale)</b>			
Frais de traitement et honoraires	100% BR	Néant	Néant
Frais de voyage et hébergement	Forfait de 150 euros	+ forfait de 150 euros	+ forfait de 200 euros
<b>Maternité</b>			
Naissance d'un enfant déclaré	Forfait de 150 euros	+ forfait de 150 euros	+ forfait de 300 euros
<b>Médecines douces (non remboursées par la Sécurité sociale)</b>			
Acupuncture, chiropractie, ostéopathie, étioopathie (si intervention dans le cadre de praticien inscrit auprès d'une association agréée)	30 euros par acte limité à 3 actes par année civile	+ 30 euros par acte limité à 3 actes par année civile	+ 30 euros par acte limité à 5 actes par année civile
<b>Actes de prevention visés par l'arrêté du 8/06/2006</b>			
Ensemble des actes de prévention <sup>(2)</sup>	100% BR	Néant	Néant

(1) La garantie prothèse dentaire non remboursée comprend les actes suivants :

Couronnes dentaires : HBLD038, HBLD036, à l'exclusion des couronnes ou dents à tenon préfabriquées, couronnes ou dents à tenon provisoires, couronnes à recouvrement partiel.

Prothèses supra implantaires: HBLD132, HBLD492, HBLD118, HBLD199, HBLD240, HBLD236, HBLD217, HBLD171.

Bridges : HBLD040, HBLD043, HBLD033, HBLD023, et les actes annexes s'y rapportant : HBMD490, HBMD342, HBMD082, HBMD479, HBMD433, HBMD072, HBMD081, HBMD087, à l'exclusion des prothèses dentaires sur dents temporaires, prothèses dentaires ou dents à tenon préfabriquées, prothèses dentaires ou dents à tenon provisoires, les piliers de bridge à recouvrement partiel.

La garantie implantologie non remboursée comprend la pose d'un implant à l'exclusion de tout acte annexe (scanner, pilier, couronne).

(2) Scellement prophylactique des puits, sillons et fissures, sous réserve que l'acte soit effectué sur les première et deuxième molaires permanentes, qu'il n'intervienne qu'une fois par dent et qu'il soit réalisé en DPTM\* de risques carieux et avant 14 ans / Détartrage annuel complet sus et sous-gingival, effectué en 2 séances maximum / Premier bilan du langage oral et/ou bilan d'aptitudes à l'acquisition du langage écrit pour un enfant de moins de 14 ans / Dépistage de l'hépatite B / Dépistage une fois tous les cinq ans des troubles de l'audition chez les personnes âgées de plus de 50 ans pour un des actes suivants : a) Audiométrie tonale ou vocale ; b) Audiométrie tonale avec tympanométrie ; c) Audiométrie vocale dans le bruit ; d) Audiométrie tonale et vocale ; e) Audiométrie tonale et vocale avec tympanométrie / Ostéodensitométrie prise en charge par l'assurance maladie obligatoire, pour les femmes de plus de 50 ans, une fois tous les 6 ans / Vaccinations suivantes, seules ou combinées : a) Diphtérie, tétanos et poliomyélite : tous âges ; b) Coqueluche : avant 14 ans ; c) Hépatite B : avant 14 ans ; d) BCG : avant 6 ans ; e) Rubéole pour les adolescentes qui n'ont pas été vaccinées et pour les femmes non immunisées désirant un enfant ; f) Haemophilus influenzae B - infections à l'origine de la méningite de l'enfant ; g) Vaccination contre les infections invasives à pneumocoques pour les enfants de moins de 18 mois.

# GRILLES OPTIQUES

## HyperSanté

ADULTE (> OU = 18 ANS)

CODE LPP	UNIFOCAUX / MULTIFOCAUX	AVEC/SANS CYLINDRE	SPHÈRE	Montant en € par verre			
				Base	Option 1	Option 2	
2203240 : verre blanc	UNIFOCAUX	Sphérique	de -6 à +6	95€	60 €	65 €	
2287916 : verre teinté			de -6,25 à -10 ou de +6,25 à +10	95€	60 €	80 €	
2280660 : verre blanc				< à -10 ou > à +10	95€	60 €	80 €
2282793 : verre blanc					95€	60 €	80 €
2263459 : verre teinté		Cylindre < à 4	de -6 à +6	95€	60 €	65 €	
2265330 : verre teinté				< à -6 et > à +6	95€	60 €	80 €
2235776 : verre blanc			de -6 à +6		95€	60 €	65 €
2295896 : verre teinté					< à -6 et > à +6	95€	60 €
2259966 : verre blanc			Cylindre > à 4			de -6 à +6	115€
2226412 : verre teinté				< à -6 et > à +6	115€	80 €	100 €
2284527 : verre blanc		MULTIFOCAUX	Sphérique		de -4 à +4	135€	100 €
2254868 : verre teinté				< à -4 ou > à +4	135€	100 €	120 €
2212976 : verre blanc			Tout Cylindre		de -8 à +8	135€	100 €
2252668 : verre teinté				< à -8 ou > à +8	135€	100 €	120 €
2288519 : verre blanc	de -8 à +8				135€	100 €	120 €
2299523 : verre teinté					< à -8 ou > à +8	135€	100 €
2290396 : verre blanc	de -8 à +8					135€	100 €
2291183 : verre teinté				< à -8 ou > à +8	135€	100 €	120 €
2245384 : verre blanc	de -8 à +8	135€	100 €		120 €		
2295198 : verre teinté		< à -8 ou > à +8	135€	100 €	120 €		
2227038 : verre blanc	de -8 à +8		135€	100 €	120 €		
2299180 : verre teinté		< à -8 ou > à +8	135€	100 €	120 €		
2202239 : verre blanc	de -8 à +8		135€	100 €	120 €		
2252042 : verre teinté		< à -8 ou > à +8	135€	100 €	120 €		

€ : euro



AG2R LA MONDIALE

# GRILLES OPTIQUES

## HyperSanté

### ENFANT (<18 ANS)

CODE LPP	UNIFOCAUX / MULTIFOCAUX	AVEC/SANS CYLINDRE	SPHÈRE	Montant en € par verre		
				Base	Option 1	Option 2
2261874 : verre blanc	UNIFOCAUX	Sphérique	de -6 à +6	95€	60 €	65 €
2242457 : verre teinté			de -6,25 à -10 ou de +6,25 à +10	95 €	60 €	80 €
2243540 : verre blanc						
2297441 : verre blanc						
2243304 : verre teinté						
2291088 : verre teinté						
2273854 : verre blanc		< à -10 ou > à +10	95 €	60 €	80 €	
2248320 : verre teinté		Cylindre < à 4	de -6 à +6	95 €	60 €	65 €
2200393 : verre blanc			< à -6 et > à +6	95 €	60 €	80 €
2270413 : verre teinté						
2283953 : verre blanc						
2219381 : verre teinté						
2238941 : verre blanc	Cylindre > à 4		de -6 à +6	115 €	80 €	100 €
2268385 : verre teinté		< à -6 et > à +6	115 €	80 €	100 €	
2245036 : verre blanc						
2206800 : verre teinté	MULTIFOCAUX	Sphérique	de -4 à +4	135 €	100 €	120 €
2259245 : verre blanc			< à -4 ou > à +4	135 €	100 €	120 €
2264045 : verre teinté						
2238792 : verre blanc						
2202452 : verre teinté		Tout Cylindre	de -8 à +8	135 €	100 €	120 €
2240671 : verre blanc			< à -8 ou > à +8	135 €	100 €	120 €
2282221 : verre teinté						
2234239 : verre blanc						
2259660 : verre teinté						

€ : euro



AG2R LA MONDIALE